

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danielle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick MENNUCCI représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEÏ à 10h54 - David YTIER à 11h00 – Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 – Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 015-4610/18/CM

■ Désignation des lauréats de l'Appel à Projets SOLU-MOB - Attribution des subventions et approbation des conventions correspondantes

MET 18/8150/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 15 décembre 2016 son Agenda de la Mobilité métropolitaine, acte fondateur et outil stratégique de planification des actions en faveur de la mobilité sur son territoire pour les années à venir.

L'innovation constitue l'un des leviers pour valoriser les mobilités alternatives, les reports modaux, et favoriser l'émergence de nouvelles solutions répondant aux enjeux d'une mobilité durable et efficiente.

Afin de soutenir des projets capables d'apporter ces réponses, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé en Décembre 2017 un appel à projets : Solu-Mob, sur des mobilités innovantes dans des zones d'activités économiques. Cet appel à projets Solu-Mob s'adresse aux entreprises regroupées en associations et a initialement été doté d'une enveloppe globale d'aide de 400 000 euros, à répartir sur un maximum de 5 projets, montant porté à 428 517.20 euros.

Conformément au règlement de l'appel à projets publié sur le site de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une phase de candidature clôturée le 25 mai 2018 a succédé à une phase initiale de manifestation d'intérêt.

Une phase de notation suivie par un Comité Technique a ensuite permis de déterminer une classification des différents projets.

Ont été reçus :

- 31 manifestations d'intérêt
- 28 intentions de concourir effectives

Il était demandé pour qu'un dossier de candidature soit recevable :

- Un courrier de dépôt de candidature
- Une note méthodologique descriptive

Une note méthodologique qui nécessitait de décrire :

- La clientèle visée, concurrence, potentiel
- Le contenu, services, et principes du projet
- Le détail financier prévisionnel et les projections
- Le suivi et critères d'évaluation, méthode et indicateurs
- Les résultats attendus et moyens de mesure
- La composition du comité de pilotage et suivi
- La synthèse de la candidature

10 dossiers de candidature ont été déposés

6 dossiers sur 10 n'avaient aucune annexe financière détaillée ;

2 dossiers étaient en tout point complets ;

1 dossier n'intégrait aucune pièce pour la composition du Comité de Pilotage/suivi, ni méthode ou indicateurs d'évaluation.

Le Comité Technique a proposé de faire compléter les pièces aux candidats en complément de la phase d'audition.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

La notation des dossiers a permis conformément au règlement, de déterminer les :

- Dossiers retenus pour une audition = ≥ 50 points
- Dossier non retenus = < 50 points

2 dossiers sur 10 n'ont à ce stade pas atteint le minimum de 50

Les phases d'audition ont permis de lever d'éventuelles zones d'ombre dans les dossiers retenus et conforter le partage entre candidats.

Une appréciation complémentaire a été portée à l'oral sous forme de points supplémentaires (de 1 à 6) pour chacun des 5 critères principaux (*Caractère innovant, Pertinence avec les objectifs, Qualité Fiabilité, Viabilité et transposabilité du modèle économique, Gouvernance*).

Le Comité de Pilotage réuni le 6 septembre 2018, a validé le palmarès des 5 projets les mieux notés à l'issue de la procédure, pour lequel il est proposé d'attribuer les subventions afférentes en conformité avec le cadre fixé par le règlement de l'appel à Projets.

Les projets ayant concouru, pouvant prétendre à l'affectation d'une subvention dans le cadre de la dotation de l'appel à Projets ainsi que les montants d'attribution et leur ordre de classement sont les suivants :

	ASSOCIATION	NOM DU PROJET	Montant Eligible	Montant de Subvention
1 ^{ER}	VITROPOLE	Mobilité Partagée	200 000.00 €	100 000.00 €
2 ^{EME}	LEHV	VAL'IN MOB	189 500.00 €	94 750.00 €
3 ^{EME}	CAP AU NORD	TACO 2.0	135 041.40 €	66 020.70 €
4 ^{EME}	MOBILIDEES	@MOBINATUES	195 000.00 €	97 500.00 €
5 ^{EME}	CITE DES ENTREPRENEURS	EUROMOB	140 493.00 €	70 246.50 €

Compte tenu de ces résultats, ainsi que des conclusions de son Comité de Pilotage, il est proposé d'octroyer aux lauréats les subventions de l'appel à Projets Solu-Mob correspondantes.

Les associations attributaires devront en formaliser la demande en conformité avec la délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.

Le versement des montants devra faire l'objet d'une convention d'objectifs reprenant les conditions particulières du premier versement du règlement de l'Appel à Projets et tenant compte des échéances propres à chaque projet pour le versement du solde.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les Conseils de Territoire et le Conseil de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM, portant sur l'approbation de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine ;
- La délibération n° TRA 035-3273/17/CM du 14 décembre 2018 approuvant le lancement d'un Appel à Projets pour stimuler l'innovation en faveur des mobilités vers les entreprises ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cet appel à projets répond aux enjeux de la mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en général, et aux priorités de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en particulier ;
- Que cet appel à projets Solu-Mob a été lancé en Décembre 2018 sur des mobilités innovantes dans des zones d'activités économiques s'adressant aux entreprises regroupées en associations, est doté d'une enveloppe globale d'aide de 428 517.20 €, à répartir sur un maximum de 5 projets.
- Que la stimulation et l'expérimentation de solutions innovantes est pertinente au regard des besoins des entreprises et des bassins d'emploi sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que le processus de notation et le respect du règlement de l'appel à Projets ont permis de déterminer valablement un classement ;
- Que le Comité de Pilotage dédié a validé le classement des projets issu de leur analyse et notation ;

Délibère

Article 1 :

Sont désignés lauréats de l'appel à Projets Solu-Mob :

	ASSOCIATION	NOM DU PROJET
1 ^{ER}	VITROPLE	Mobilité Partagée
2 ^{EME}	LEHV	VAL'IN MOB
3 ^{EME}	CAP AU NORD	TACO 2.0
4 ^{EME}	MOBILIDEES	@MOBINAUTES
5 ^{EME}	CITE DES ENTREPRENEURS	EUROMOB

Article 2 :

Est attribuée une subvention de :

- 100 000 euros à l'association VITROPOLE pour son projet Mobilité Partagée ;
- 94 750 euros à l'association LEHV pour son projet VAL'IN MOB ;
- 66 020.70 euros à l'association CAP AU NORD pour son projet TACO2.0 ;
- 97 500 euros à l'association MOBIL IDEES pour son projet @MOBINAUTES ;
- 70 246.50 euros à l'association CITE DES ENTREPRENEURS pour son projet EUROMOB ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est autorisée à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs correspondantes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM